

**Province de Québec
M.R.C. de Témiscouata
DÉGELIS**

6 avril 2020	Séance régulière du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi le 6 avril 2020 à 19:00 heures.
Présences	<u>SONT PRÉSENTS :</u> M. Richard Bard, Mme Brigitte Morin, Mme Linda Bergeron, Gustave Pelletier et M. Yves Lebel, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Normand Morin, maire. Assistent également à la réunion, M. Sébastien Bourgault, directeur général et greffier, Mme Véronique Morneau, trésorière. Aucun citoyen n'est présent compte-tenu des mesures d'urgence sanitaires décrétées par le gouvernement provincial; les séances doivent se tenir à huis clos.
Déclaration Intérêts pécuniaires	La déclaration d'intérêts pécuniaires du conseiller, M. Gustave Pelletier, est déposée au conseil.
Ordre du jour	IL EST PROPOSÉ par M. Yves Lebel et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté, et qu'il demeure ouvert. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 200401-7323 <u>POINTS D'INFORMATION :</u>
COVID-19	a) Le maire dresse un portrait de la situation à la municipalité actuellement. Les municipalités sont tenues de maintenir certains services essentiels, surtout au niveau des travaux publics et de l'administration. De plus, le maire assiste à des rencontres téléphoniques avec plusieurs organismes gouvernementaux dont la santé, l'économie, la sécurité civile, la sécurité publique, etc.
OBV Fleuve St-Jean	b) L'organisme de Bassins versant du Fleuve Saint-Jean annonce des changements au niveau de leur personnel. Dans les faits, Monsieur Serge Demers est nommé président et Monsieur Guillaume Chrétien assure la direction, en remplacement de Monsieur Michel Grégoire.
Séance spéciale	c) Il y aura une séance spéciale le 23 avril prochain, à 16h00.
Projet Touladi	d) Les états financiers de l'organisme Projet Touladi, ainsi que le compte rendu de la dernière rencontre sont déposés au conseil pour consultation.
Période de questions	<u>Période de questions :</u> Aucune question (huis clos).
Procès-verbal 2020-03-02	IL EST PROPOSÉ par M. Richard Bard et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 2 mars 2020, tel que rédigé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 200402-7323
Procès-verbal 2020-03-17	IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de la séance spéciale du 17 mars 2020, tel que rédigé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 200403-7323
Comptes	La liste des comptes du mois de mars 2020 au montant de 159 727.81 \$ est déposée. IL EST PROPOSÉ par M. Yves Lebel et unanimement résolu que la liste des comptes de mars 2020 s'élevant à 159 727.81 \$ soit et est acceptée, et que leurs paiements soient autorisés. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 200404-7323

Déboursés La liste des déboursés de mars 2020 est déposée au montant de 97 010.30 \$.

IL EST PROPOSÉ par Mme Linda Bergeron et unanimement résolu que la liste des déboursés de mars 2020 au montant de 97 010.30 \$ soit et est acceptée.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
200405-7324

Certificat de disponibilité

Dépôt du certificat de disponibilité :

Je soussignée, Véronique Morneau, trésorière, certifie par les présentes que la ville de Dégelis possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées ci-dessus.

Véronique Morneau, trésorière

CORRESPONDANCE :

PRIMADA

a) Le programme d'infrastructures Municipalités amie des Aînés (PRIMADA) informe la ville de Dégelis que la demande d'aide financière dans le cadre de l'aménagement du parc des générations a été retenue. La ville doit transmettre certains renseignements avant le 30 septembre 2020 afin de finaliser l'évaluation du projet.

Perce-Neige du Témiscouata

b) Le club de patinage artistique Les Perce-Neige du Témiscouata remercie la Ville pour sa contribution à leur campagne de financement 2019-2020.

Congrès-Villages-relais

c) La Fédération des Villages-relais du Québec invite les villes et municipalités à leur congrès annuel qui se tiendra à Forestville du 27 au 29 mai 2020.

Avis de motion
Règl. 697

Le conseiller, M. Yves Lebel, donne un **AVIS DE MOTION** qu'il sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement #697 modifiant le règlement no 693 ayant pour objet de fixer le taux de la taxe foncière municipale et autres charges pour l'année 2020.

Yves Lebel, conseiller

États financiers
2019 - Dégelis

IL EST PROPOSÉ par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement d'approuver les états financiers 2019 de la ville de Dégelis vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Les états financiers 2019 indiquent un surplus de 248 617 \$.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
200406-7324

SCADA

Considérant que le système informatique de l'usine de traitement de l'eau potable est en place depuis 2011;

Considérant que le système informatique est désuet (Windows XP) et occasionne des problèmes récurrents avec le système SCADA;

Considérant que les problèmes informatiques occasionnent régulièrement des pertes de données importantes pour le suivi et le traitement de l'eau potable;

Considérant que la Ville de Dégelis doit régulièrement demander l'intervention de programmeur et de technicien pour récupérer des données et/ou faire des réparations sur le système informatique;

Considérant que le fournisseur, Groupe OHMEGA, recommande une mise à jour complète du système informatique et une mise à jour du système d'exploitation du SCADA;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Lebel et résolu unanimement d'accepter la soumission et de mandater le Groupe OHMÉGA, au coût de 18 970 \$, taxes en

sus, afin de faire une mise à jour complète du système informatique et du système d'exploitation du SCADA.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
200407-7325**

Soumission-Enduis
de scellement

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dégelis a fait des travaux de traitement de surface en 2018 sur le chemin du Barrage pour une surface de 14 950 m²;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de mettre un enduis de scellement sur le traitement de surface pour protéger et améliorer la durabilité du produit;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions pour faire la pose de l'enduis de scellement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu les soumissions suivantes :

- Franroc, division de Sintra inc. 0.85\$/m², taxes en sus
- Les Entreprises Bourget inc. 1.27\$/m², taxes en sus

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu d'accepter la soumission la plus basse conforme soit, Franroc, division de Sintra inc. pour un taux de 0.85\$/m² et un montant total évalué à 12 707.50 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
200408-7325**

Soumissions
Abat poussière

CONSIDÉRANT QUE la ville de Dégelis a demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35% pour la saison 2020;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées dans les délais prescrits et qu'elles sont conformes au devis, soit :

- Les Entreprises Bourget Inc. 429,00 \$/mètre cube
- Aménagements Lamontagne Inc. 355,00 \$/mètre cube
- Sel Icecat inc. 345,50 \$/mètre cube

CONSIDÉRANT QUE le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est intervenu dans ce dossier, afin de nous mentionner que l'entreprise Sel Icecat inc. semble se servir d'un certificat BNQ d'un autre fournisseur;

CONSIDÉRANT QUE Sel Icecat inc. n'a pas été invitée à soumissionner;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gustave Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de « Les Aménagements Lamontagne inc. » au prix de 355.00 \$/mètre cube, taxes en sus, pour l'approvisionnement et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35%, comme étant la soumission la plus basse conforme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
200409-7325**

Plan d'intervention

CONSIDÉRANT QUE la ville de Dégelis a procédé à un appel d'offres public dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'eaux pluviales, d'égouts et des chaussées;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) firmes de génie civil ont soumissionné sur cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'évaluation des soumissions, seulement deux (2) d'entre elles se sont qualifiées, soit :

<u>SOUSSIONNAIRE</u>	<u>POINTAGE (pondération)</u>	<u>PRIX AVANT TAXES</u>
- Tetra Tech	58.87	24 800.00 \$, taxes en sus
- EXP	48.18	30 300.00 \$, taxes en sus

Soumissions
Parc des
Générationns

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gustave Pelletier et unanimement résolu d'accepter la soumission la plus basse conforme et ayant reçu le meilleur pointage, soit celle de Tetra Tech avec un pointage de 58.18, et un prix soumis de 24 800.00 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
200410-7326

CONSIDÉRANT QUE la ville de Dégelis a demandé des soumissions pour l'achat de modules d'exercices accessibles pour tous, en particulier les personnes âgées, afin de mettre en place un parcours d'entraînement urbain;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à installer des modules d'exercices urbains (6), avec panneaux explicatifs;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues :

- Atlas Barz 21 730.00 \$, taxes en sus et assistance pour installation
- Simexco 23 810.00 \$, taxes en sus et installation non-comprise

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions sont conformes aux exigences demandées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Bard et résolu unanimement d'accepter la soumission la plus basse, soit celle d'Atlas Barz, au montant de 21 730.00 \$ taxes en sus, selon les spécifications de la soumission numéro 202015101.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
200411-7326

Demande Pacte rural
Cinéma Dégelis

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dégelis est propriétaire et opère l'unique cinéma situé au Témiscouata depuis 2012 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet, dont l'objectif était de moderniser les équipements de projection en les faisant passer au mode numérique, a été supporté par le Pacte rural en 2012 ;

CONSIDÉRANT QU'il reste encore des améliorations importantes à apporter aux équipements du cinéma afin de compléter cette modernisation, ce qui comprend notamment l'achat d'un nouvel écran, l'automatisation de l'éclairage et l'acquisition d'un processeur de son ;

CONSIDÉRANT QUE le Cinéma Dégelis est une infrastructure jouant un rôle crucial dans le dynamisme culturel du Témiscouata et que des citoyens de toute la région bénéficient de la présence de ce service ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet nécessitera des investissements considérables estimés à environ 31 500 \$ dont la Ville de Dégelis pourrait difficilement s'acquitter à elle seule ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet jouit de l'appui d'autres organismes et municipalités du Témiscouata ;

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que :

1. La Ville de Dégelis dépose une demande officielle à la MRC de Témiscouata au Fonds régions et ruralité – Volet régional afin d'obtenir la somme de 25 000 \$ dans le but de la soutenir dans la réalisation du projet « Mise à niveau des appareils audio et de projection cinématographique » ;
2. La Ville de Dégelis investira minimalement une somme de 6 500 \$ pour compléter le financement du projet et elle s'engage à éprouver tout dépassement de coûts afin de réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande officiel présenté à la MRC de Témiscouata ;
3. La Ville de Dégelis désigne Mme Isabelle Pelletier comme principale responsable du projet et l'autorise à être signataire des ententes avec la MRC de Témiscouata.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
200412-7326

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 99 de la *Loi sur les cités et villes*, les municipalités et villes du Québec ne peuvent acheter de produits de placement offerts par les institutions financières;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 99 de la *Loi sur les cités et villes*, les placements autorisés consistent en l'achat de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, du Québec ou d'une autre province canadienne, ainsi que des titres émis ou garantis par une municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Bard et résolu unanimement :

- **QUE** Mme Véronique Morneau ci-après appelée « fondé de pouvoir » soit par les présentes autorisée à signer le formulaire d'adhésion au système d'inscription en compte géré par Épargne Placements Québec, à agir à titre de fondé de pouvoir et, à ce titre, à signer pour et au nom de la ville de Dégelis, tous les formulaires et autres documents requis par Épargne Placements Québec;
- **QUE** le fondé de pouvoir soit et est autorisé à agir en notre nom pour tout ce qui concerne le système d'inscription en compte géré par Épargne Placements Québec, y compris, sans en limiter l'étendue, les achats, les ventes, les transferts, les demandes de remboursement et, le cas échéant, la production et la modification éventuelle des coordonnées bancaires de la ville de Dégelis;
- **QUE** la désignation de fondé de pouvoir soit et est considérée comme valable par Épargne Placements Québec, jusqu'à la date de réception d'une nouvelle résolution municipale désignant un ou plusieurs nouveaux fondés de pouvoir, conformément à l'article 26 du Règlement sur les produits d'épargne;
- **QUE**, compte tenu de ce qui précède, la personne identifiée ci-dessous soit et est désignée comme fondé de pouvoir :

Madame Véronique Morneau, trésorière à la ville de Dégelis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
200413-7327**

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et qu'il a exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider des travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le député fédéral de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, Maxime Blanchette-Joncas, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

ATTENDU QUE le député fédéral de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, Maxime Blanchette-Joncas, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement :

D'appuyer le député fédéral de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, Maxime Blanchette-Joncas, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

DE transmettre une copie de cette résolution au député fédéral de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, Maxime Blanchette-Joncas, et à la ministre fédérale de l'Infrastructure et des Collectivités, Catherine McKenna.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
200414-7328

Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale des éluEs municipaux du Bas-Saint-Laurent est l'interlocutrice privilégiée du monde municipal bas-laurentien auprès des paliers de gouvernement supérieur;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire qui a été décrété par le Premier ministre du Québec le 14 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent prendre des mesures exceptionnelles pour gérer la crise de la COVID-19 qui complexifie grandement leur administration quotidienne et la nature des services à mettre en place dans les communautés;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités devront concentrer leurs ressources financières et techniques dans le soutien à leurs citoyens, citoyennes, organisations et entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités utilisant les services de la Sûreté du Québec devraient consacrer une partie de ses ressources financières pour effectuer un versement au ministère de la Sécurité publique le 30 juin prochain;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Gustave Pelletier et résolu à l'unanimité :

DE demander au gouvernement du Québec de suspendre indéfiniment, jusqu'au retour à la situation normale, le versement prévu le 30 juin prochain au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec, afin de permettre aux municipalités du Bas-Saint-Laurent de disposer d'un maximum de capacité financière pour répondre aux besoins de leurs citoyens, citoyennes, organisations et entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
200415-7328

Vente pour taxes

Ce point est reporté à une séance ultérieure en raison des directives du MAMH d'interdire cette procédure durant la période de pandémie.

RIDT

IL EST PROPOSÉ par M. Richard Bard et unanimement résolu que la ville Dégelis autorise la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata à procéder au règlement d'emprunt R-012 intitulé « Emprunt pour la construction de la

cellule d'enfouissement #2 et la fermeture d'une partie de la cellule #1 » pour un montant de 1 919 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
200416-7329**

Inspecteur adjoint
Zec Owen

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Lebel et unanimement résolu :

1. **QUE** M. Hubert Roy, employé de la Zec Owen, soit nommé à titre d'adjoint à l'inspecteur en bâtiment de la ville de Dégelis et responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme sur le territoire de la Zec Owen pour les terrains de camping et sites privilégiés, situés sur le territoire de la ville de Dégelis;
2. **QUE** M. Hubert Roy soit rémunéré par la Zec Owen;
3. **QUE** la ville de Dégelis n'engage aucun frais pour l'engagement de M. Hubert Roy, que ce soit à titre salarial ou de bénéficiaire d'emploi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
200417-7329**

Responsable - PFM

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Représentants
RCRSBP

CONSIDÉRANT QUE la ville de Dégelis doit nommer un représentant de la ville au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Dégelis doit nommer un responsable de la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement de nommer M. Richard Bard en tant que représentant de la ville de Dégelis au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent (C.R.S.B.P.), et de nommer Mme Marlène Mercier en tant que responsable de la bibliothèque municipale et que la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P., ainsi que d'un responsable de la bibliothèque.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
200418-7329**

Rapport de dépenses
Élection/2020-02-16

Les listes des donateurs et rapports de dépenses des trois (3) candidats à l'élection du 16 février 2020 sont déposés au conseil.

Démission de
Pompier

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Lebel et résolu unanimement d'accepter les démissions des pompiers suivants :

M. Roger Richer	6 janvier 2020
M. Guy Malenfant	14 octobre 2019
M. Jean-François Moreau	14 octobre 2019
Mme Laëticia L'Écuyer	13 août 2019
Mme Valérie Asselin	10 juin 2019

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
200419-7329**

Nouveaux pompiers

IL EST PROPOSÉ par M. Gustave Pelletier et résolu unanimement d'accepter l'embauche des pompiers suivants :

- M. Carl Lemieux	11 février 2020
- Mme Marie-Christine Thibault	7 janvier 2020

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
200420-7329**

Promotion-pompier

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement d'accepter la nomination de M. Guillaume Dumont à titre de directeur-adjoint de la brigade incendie de Dégelis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
200421-7329**

Société canadienne
du cancer

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 québécois et québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie de tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'Accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de La Jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes atteintes du cancer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé M. Yves Lebel par et unanimement résolu :

- **DE** décréter que le mois d'avril est le Mois de la Jonquille;
- **QUE** le conseil municipal de la ville de Dégelis encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
200422-7330

Dons - Serre-Vie

IL est résolu unanimement de ne pas verser de contribution pour le projet de Serre-Vie de l'école secondaire de Cabano.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
200423-7330

Dons
Salon des artistes

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu d'offrir la salle Charles-Guérrette gratuitement pour la tenue du 12^e Salon des artistes et artisans du Témiscouata.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
200424-7330

Dons - Chevaliers
de Colomb

IL EST PROPOSÉ par Mme Linda Bergeron et unanimement résolu de verser une contribution équivalente à 100% de la taxe foncière 2020, soit 1 152.47 \$ au club des Chevaliers de Colomb de Dégelis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
200425-7330

Dégelis en Fête

CONSIDÉRANT QU'avec l'état d'urgence sanitaire émit par le gouvernement provincial, il est strictement interdit d'organiser des activités avec attroupement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation d'un festival demande beaucoup de temps, de travail, et de recherche en financement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU unanimement d'annuler le festival Dégelis en Fête qui devait avoir lieu du 2 au 5 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
200426-7331

Terrain Irving

IL EST PROPOSÉ par M. Richard Bard et unanimement résolu d'accepter une entente d'occupation sur la propriété sise au 401, avenue Principale, appartenant à Irving, pour une durée de cinq (5) ans, sans frais, et de nommer M. Normand Morin, maire pour signer ladite entente avec Irving.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
200427-7331

Divers

S/O.

Période
de questions

Période de questions :

S/O.

Levée

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Lebel et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée à 21h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
200428-7331

Normand Morin, maire

Sébastien Bourgault, greffier